

Chapter 1 - The United Nations Convention against Corruption (UNCAC) and the private sector

1(a) Please describe (cite or summarize) good practices and/or examples of measures taken by your country to promote business integrity and/or reporting of corruption in the private sector in line with the United Nations Convention against Corruption.

- ⇒ 1(a) Veuillez décrire (citer ou résumer) les bonnes pratiques et/ou les exemples de mesures prises par votre pays pour promouvoir l'intégrité des entreprises et/ou la communication d'informations sur la corruption.

Le Maroc a pris plusieurs mesures pour promouvoir l'intégrité des entreprises et lutter contre la corruption dans le secteur privé, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) :

Mesures juridiques

- Loi n°43-05 relative à la lutte contre le blanchiment d'argent (modifiée par la loi 10.13)
- Loi n° 86-12 relative aux contrats de partenariat public-privé
- Loi n° 37 .10 modifiant et complétant la loi n° 22 01 relative à la procédure pénale en ce qui concerne la protection des victimes, des témoins, des experts et des dénonciateurs.
- Le code pénal marocain notamment l'article 249
- Loi n° 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence
- La loi cadre 03-22 formant la nouvelle charte d'investissement
- Décret n° 2.22.431 relatifs aux marchés publics.

Mesures institutionnelles

- Loi n° 46.19 relatives à l'INPPLC
- - Décret n° 2.17.582 relatifs au comité nationale de lutte contre la corruption

Mesures opérationnelles

- La circulaire de l'AMMC relative à la publication d'un rapport extra-financier
- La mise en place de la commission nationale de gouvernance d'entreprise coprésidée par la CGEM et le ministère délégué chargé de l'investissement, de la convergence et de l'évaluation des politiques publiques.
- Promotion de l'ISO 37001 par l'IMANOR
- Collaboration CGEM-INPPLC-UNODC : formation anti-corruption pour les PME marocaines
- La signature d'une convention de coopération avec les superviseurs du secteur financier (BKAM, AMMC et ACAPS) et l'autorité nationale anticorruption (INPPLC)

1(b) What challenges (if any) did you encounter in developing and/or enforcing such measures?

- ⇒ 1(b) Quels sont les défis (le cas échéant) que vous avez rencontrés dans l'élaboration et/ou l'application de ces mesures ?

Le secteur privé Marocaine a été confronté à plusieurs défis dans l'élaboration et l'application de mesures de lutte contre la corruption dans le secteur privé dont :

- Coordination insuffisante : le manque de coordination entre les acteurs pour la mise en œuvre des mesures de lutte contre la corruption. Ce manque de coordination a entraîné une duplication des efforts et un manque de cohérence dans l'approche de la lutte contre la corruption.
- Manque de ressources : Les efforts du gouvernement en matière de lutte contre la corruption ont été entravés par un manque de ressources, notamment financières et humaines. Ce manque de ressources a empêché le gouvernement de mettre en œuvre efficacement les mesures de lutte contre la corruption.
- Développer une prise de conscience collective quant à l'importance de mettre en place des dispositifs structurés pour la maîtrise des risques de corruption, au regard de la menace que présente le fléau de la corruption sur le climat des affaires et sur les développements économiques et sociaux en général ;
- Considérer le nombre important d'acteurs à impliquer et à mobiliser pour créer une réelle dynamique sectorielle.

1(c) Please describe the steps you took to overcome such challenges (if any).

⇒ **1(c) Veuillez décrire les mesures que vous avez prises pour surmonter ces difficultés (le cas échéant).**

Les autorités Marocaines ont pris plusieurs mesures pour surmonter les difficultés liées à l'élaboration et à l'application de mesures de lutte contre la corruption dans le secteur privé dont notamment :

- Renforcement de la capacité institutionnelle : Le Maroc a pris des mesures pour renforcer la capacité institutionnelle de ses institutions de lutte contre la corruption en leur fournissant des ressources supplémentaires. Le gouvernement a également créé des unités spécialisées au sein de ces institutions pour enquêter et poursuivre les cas de corruption.
- Améliorer la coordination : Le Maroc a mis en place une stratégie nationale de lutte contre la corruption qui définit les rôles et les responsabilités des différentes agences impliquées dans la lutte contre la corruption.
- la certification ISO 37001 des superviseurs du secteur financier ainsi que d'autres sociétés marocaines, Ouverture sur les acteurs certifiés ISO 37001 (secteur financier ou non) en vue d'élargir les opportunités de partage d'expériences
- la réalisation des cartographies des risques de corruption dans différents secteurs : le secteur bancaire, l'investissement et la commande publique
- Le renforcement de l'engagement RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations des entreprises) (Label AFNOR, CGEM)
- La mise en place d'une initiative conjointe entre l'INPPLC et la CGEM qui renforce l'engagement volontariste pour la conduite des affaires sans corruption (<< Clean Business Morocco >>).

Chapter 2: engaging the private sector

2(a) Please describe (cite or summarize) good practices and/or examples of measures taken by your country to promote integrity through anti-corruption programmes in the private sector.

⇒ **2(a) Veuillez décrire (citer ou résumer) les bonnes pratiques et/ou les exemples de mesures prises par votre pays pour promouvoir l'intégrité par le biais de programmes de lutte contre la corruption dans le secteur privé.**

Le Maroc a mis en œuvre plusieurs mesures visant à promouvoir l'intégrité dans le secteur privé par le biais de programmes de lutte contre la corruption.

- La Gouvernance des entreprises : Le Maroc a adopté le Code de gouvernance d'entreprise en 2008, qui fournit des lignes directrices pour un comportement éthique et la transparence dans le secteur privé. Le code vise à garantir que les entreprises opèrent de manière équitable et transparente, en établissant des pratiques de bonne gouvernance, telles que la séparation des rôles entre le conseil d'administration et la direction, et la protection des droits des actionnaires minoritaires. D'autres codes seront publiés en 2023, en fonction de la taille et du type d'entreprise.

- Programmes de conformité : Le Maroc a encouragé les entreprises à mettre en œuvre des programmes de conformité pour prévenir la corruption dans leurs activités. Les programmes de conformité sont conçus pour s'assurer que les entreprises respectent les normes juridiques et éthiques et sont adaptés aux risques spécifiques auxquels chaque entreprise est confrontée. Par exemple, le label RSE attribué par la CGEM permet à la confédération d'évaluer les programmes de conformité des entreprises et de les aider à les améliorer.

- Formation à la lutte contre la corruption : Le Maroc a mis en place une formation anti-corruption pour les employés du secteur privé, y compris les cadres et le personnel. La formation vise à sensibiliser les employés aux impacts négatifs de la corruption et à leur fournir les compétences nécessaires pour identifier et prévenir les pratiques de corruption (formation par la CGEM, l'INPPLC et l'ONUDC)

- projet " Renforcement de l'intégrité des entreprises au Maroc " mis en œuvre par l'OCDE, pour améliorer l'intégrité dans les secteurs de la Santé, du Transport et de l'Énergie (déclarations d'intention) ;

- Participation au projet SCAN d'intégrité de l'OCDE dans le cadre du programme Maroc-OCDE

- L'actualisation des codes de bonnes pratiques de gouvernance dont un code général et 6 codes spécifiques

- Coordination et mise en œuvre de la SNLCC : une plateforme a été mise en place pour suivre les réalisations de chacun des coordinateurs de programme.

- Guide anti-corruption dédié au secteur financier

- La mise en place d'une cartographie des risques de corruption dans le secteur bancaire, et le lancement de projets similaires pour le secteur des assurances et celui du marché des capitaux ;

- L'adoption d'une directive par la banque centrale relative à « la prévention et la gestion par les établissements de crédit du risque de corruption ».

2(b) Please describe (cite or summarize) good practices and/or examples of measures you have used to encourage transparency, public reporting and/or public participation through your anti-corruption programmes (both for the public and private sectors).

⇒ 2(b) Veuillez décrire (citer ou résumer) les bonnes pratiques et/ou les exemples de mesures que vous avez utilisées pour encourager la transparence, l'établissement de rapports publics et/ou la participation du public dans le cadre de vos programmes de lutte contre la corruption (tant pour le secteur public que pour le secteur privé).

Conscient du rôle de l'entreprise comme moteur de la croissance économique et dans le développement économique et social du pays, et convaincu de l'importance de la gouvernance interne de l'entreprise pour sa performance technique, économique et financière, l'Etat marocain s'est engagé depuis plusieurs années sur la voie de mise en place d'un cadre de gouvernance des entreprises permettant de renforcer la gestion, d'améliorer l'efficacité, de renforcer la transparence et l'éthique et de consacrer l'imputabilité.

Après plus d'une décennie de mise en œuvre, et compte tenu de la conjoncture et du contexte actuel, et les nouveaux défis auxquels fait face l'entreprise marocaine, il a été jugé impératif de réactiver et institutionnaliser la Commission Nationale de Gouvernance d'Entreprise (CNGE) pour redynamiser et accompagner ce chantier important, et répondre adéquatement aux besoins, enjeux et opportunités actuels de l'entreprise marocaine.

Cette réactivation a abouti à l'élaboration d'un projet de nouveau code général constituant un référentiel commun à l'ensemble des entreprises. Le code général est par la suite décliné en six codes spécifiques, dont 3 nouveaux (le premier dédié aux sociétés faisant appel public à l'épargne, le deuxième aux grandes sociétés ne faisant pas appel public à l'épargne et le troisième aux sociétés d'assurances) et 3 actualisés (codes spécifiques aux PME et entreprises familiales, aux établissements de crédit et aux entreprises et établissements Publics).

En plus des mesures prises à l'échelle sectorielle, des actions de coopération ont été réalisées avec plusieurs acteurs nationaux du secteur publics pour partager les retours d'expérience en matière de prévention et de lutte contre la corruption. Aussi, il a été convenu de mettre en place, courant 2023, une action visant la valorisation de l'expérience de coopération anticorruption dans le secteur et le partage de ladite expérience avec d'autres secteurs d'activité marocains. Par ailleurs, Bank Al-Maghrib a adopté le Code de Transparence des Banques Centrales du FMI qui prévoit, notamment, la diffusion de son dispositif éthique et anti-corruption sur son site internet (politique, code, dispositif d'alerte éthique, ...).

Certaines entreprises ont mis en place des dispositifs de dénonciation afin d'encourager les employés à signaler les cas de corruption sans crainte de représailles. Ces dispositifs peuvent contribuer à l'identification et à la prévention des pratiques de corruption.

(c) What was the impact of the measures described above (2a and 2b)?

⇒ 2(c) Quel a été l'impact des mesures décrites ci-dessus (2a et 2b) ?

Dans l'ensemble, les mesures prises par le secteur privé marocain pour promouvoir l'intégrité et lutter contre la corruption ont eu un impact positif sur l'environnement des affaires. Elles ont contribué à promouvoir une culture de transparence et de responsabilité et à garantir que les entreprises opèrent de manière éthique et responsable.

L'impact des mesures décrites ci-dessus sur la promotion de l'intégrité et la lutte contre la corruption dans le secteur privé marocain a été positif. Ces mesures ont contribué à promouvoir la transparence, l'information et la participation du public, et ont contribué à la réduction des pratiques de corruption. Voici quelques exemples de l'impact de ces mesures :

- Sensibilisation accrue du public : La divulgation par les entreprises de leurs programmes, politiques et pratiques de lutte contre la corruption a contribué à sensibiliser le public à l'impact négatif de la corruption.

- Une plus grande responsabilisation : L'engagement des parties prenantes dans les efforts de lutte contre la corruption a contribué à promouvoir la responsabilisation des entreprises et à faire en sorte qu'elles soient tenues pour responsables de leurs actes.

-Intérêt affiché par l'ensemble des acteurs du secteur financier pour le thème de l'anticorruption, à travers la participation aux initiatives et actions prises dans le cadre de la coopération sectoriel (actions de formation/sensibilisation, chantier de mise en place de la cartographie des risques de corruption dans le secteur bancaire) ;

-Mise en place par plusieurs acteurs du secteur financiers de systèmes de management anticorruption ;

2(d) What challenges (if any) did you encounter in implementing the measures above (2a and 2b)?

⇒ 2(d) Quelles difficultés avez-vous rencontrées (le cas échéant) dans la mise en œuvre des mesures décrites ci-dessus (2a et 2b) ?

Des défis ont été relevés dans la mise en œuvre des mesures décrites ci-dessus pour promouvoir l'intégrité et lutter contre la corruption dans le secteur privé marocain. Parmi ces défis, on peut citer :

- La résistance au changement : Certaines entreprises peuvent être réticentes à changer leurs pratiques, en particulier si elles se livrent à des activités de corruption depuis longtemps. Elles peuvent être réticentes à adopter de nouvelles mesures anti-corruption ou à divulguer des informations sur leurs pratiques.
- Manque de ressources : les petites entreprises peuvent manquer de ressources pour mettre en œuvre des programmes complets de lutte contre la corruption, tels que la formation et l'audit, qui peuvent être coûteux et prendre du temps.
- Manque de sensibilisation : Certaines entreprises peuvent ne pas être conscientes de l'importance des mesures de lutte contre la corruption ou ne pas comprendre l'impact négatif que la corruption peut avoir sur leurs activités commerciales.
- Cadre juridique insuffisant : Bien que le Maroc ait fait des progrès significatifs dans le développement de son cadre juridique pour lutter contre la corruption, il peut y avoir des lacunes ou des faiblesses qui entravent la mise en œuvre efficace des mesures de lutte contre la corruption dans le secteur privé.
- Des capacités d'application limitées : La capacité des instances gouvernementales à faire appliquer les mesures de lutte contre la corruption dans le secteur privé peut être limitée, en particulier dans les régions éloignées ou manquant de ressources.

Chapter 3: Using sanctions and incentives

Part A - Sanctions

3(a) Please describe (cite or summarize) good practices and/or examples of sanctions used to strengthen business integrity and/or reduce corruption in the private sector in your country.

⇒ 3(a) Veuillez décrire (citer ou résumer) les bonnes pratiques et/ou les exemples de sanctions utilisées pour renforcer l'intégrité des entreprises et/ou réduire la corruption dans le secteur privé dans votre pays.

- Les sanctions financières : Les entreprises impliquées dans des pratiques de corruption peuvent faire l'objet de sanctions financières importantes, y compris des amendes et la confiscation d'actifs. Ces sanctions visent à dissuader les entreprises de se livrer à des pratiques de corruption et à les encourager à mettre en œuvre des mesures efficaces de lutte contre la corruption.

- Suspension ou retrait des licences : Les entreprises dont il est établi qu'elles se livrent à des pratiques de corruption peuvent voir leur licence d'exploitation suspendue ou révoquée. Cette mesure peut avoir un impact significatif sur leurs activités et avoir un effet dissuasif sur d'autres entreprises.

- Liste noire : Les entreprises impliquées dans des cas de corruption peuvent être exclues des marchés publics et des appels d'offres.

- Au niveau du secteur bancaire, la directive relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption précitée prévoit la possibilité (article 17) de prononcer des sanctions disciplinaires à l'encontre des dirigeants et du personnel des établissements de crédit et organismes assimilés ;

3(b) What were the main challenges (if any) your country faced in enforcing these sanctions?

⇒ 3(b) Quels ont été les principaux défis (le cas échéant) auxquels votre pays a été confronté dans l'application de ces sanctions ?

Le Maroc a été confronté à plusieurs défis dans l'application des sanctions utilisées pour renforcer l'intégrité des entreprises et réduire la corruption dans le secteur privé. Les principaux défis sont les suivants :

- Le manque de ressources : L'application effective des sanctions nécessite des ressources importantes, notamment en termes de personnel, de financement et d'infrastructure. La capacité d'application des sanctions peut être limitée, en particulier dans les régions éloignées ou manquant de ressources.
- Cadre juridique insuffisant : Bien que le Maroc ait fait des progrès significatifs dans le développement de son cadre juridique pour lutter contre la corruption, il peut y avoir des lacunes ou des faiblesses qui entravent l'application effective des sanctions dans le secteur privé.
- Résistance au changement : Les entreprises qui se livrent à des pratiques de corruption peuvent être réticentes au changement et ne pas vouloir accepter l'imposition de sanctions ou la mise en œuvre de nouvelles mesures de lutte contre la corruption.

3(c) What steps did you take to overcome those challenges (if any)?

⇒ 3(c) Quelles mesures avez-vous prises pour surmonter ces difficultés (le cas échéant) ?

Pour surmonter les difficultés liées à l'application des sanctions visant à renforcer l'intégrité des entreprises et à réduire la corruption dans le secteur privé, le Maroc a pris plusieurs mesures dont :

- Renforcement du cadre juridique
- Promouvoir la transparence : Le Maroc a pris des mesures pour promouvoir la transparence dans le processus juridique en améliorant l'accès à l'information, en augmentant la participation du public et en renforçant l'indépendance du pouvoir judiciaire.
- Sensibilisation du public
- Le partenariat public-privé : Le Maroc s'est efforcé d'établir des partenariats avec les organisations de la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes afin de promouvoir les efforts de lutte contre la corruption. Ces partenariats ont permis d'améliorer la collaboration et la coordination entre les différents acteurs et de veiller à ce que les efforts de lutte contre la corruption soient alignés sur les besoins et les priorités des différents secteurs.

Part B - Incentives

3(d) Please describe (cite or summarize) good practices and/or examples of incentives used to strengthen business integrity and/or reduce corruption in the private sector in your country.

⇒ 3(d) Veuillez décrire (citer ou résumer) les bonnes pratiques et/ou les exemples de mesures incitatives utilisées pour renforcer l'intégrité des entreprises et/ou réduire la corruption dans le secteur privé de votre pays.

Le Maroc a mis en place des "incitations" pour renforcer l'intégrité des entreprises et réduire la corruption dans le secteur privé. En voici quelques exemples :

- Reconnaissance et récompenses du Label RSE décerné par la CGEM.

- Le partenariat public-privé pour promouvoir les efforts de lutte contre la corruption et créer une culture de l'intégrité dans le monde des affaires.

-Au niveau du secteur bancaire, l'exigence de mettre en place un dispositif anticorruption (certifiés pour les organismes de taille importante) donne aux établissements de crédit l'opportunité de renforcer leur capital image et consolider leur réputation.

3(e) What is the main impact of such incentives?

⇒ 3(e) Quel est le principal impact de ces incitations ?

En général, le principal impact des incitations utilisées pour renforcer l'intégrité des entreprises et réduire la corruption dans le secteur privé est qu'elles encouragent les entreprises à donner la priorité aux mesures de lutte contre la corruption et à promouvoir une culture de l'intégrité au sein de leurs organisations. En offrant des avantages tangibles aux entreprises qui donnent la priorité à l'intégrité, elles sont incitées à adopter une approche plus proactive de la prévention et de la détection des pratiques de corruption.

Ces incitations peuvent également contribuer à améliorer l'environnement général des affaires dans le pays en promouvant une concurrence loyale et en créant des conditions de concurrence équitables pour toutes les entreprises. Lorsque les entreprises sont en concurrence sur la base de l'intégrité et ne se livrent pas à des pratiques de corruption, cela peut contribuer à créer un environnement commercial plus transparent et prévisible qui attire les investissements et soutient la croissance économique.

De plus, les incitations peuvent contribuer à instaurer la confiance dans le secteur privé, les entreprises étant perçues comme des acteurs responsables et éthiques qui accordent la priorité à l'intégrité et à la transparence. Cela peut aider à améliorer les relations avec les clients, les fournisseurs, les investisseurs et les employés, et contribuer à améliorer la réputation de l'entreprise.

Part C - Additional measures

3(f) Please describe (cite or summarize) good practices and/or examples of any other additional measures used to strengthen business integrity and/or reduce corruption in the private sector in your country.

⇒ 3(f) Veuillez décrire (citer ou résumer) les bonnes pratiques et/ou les exemples de toute autre mesure supplémentaire utilisée pour renforcer l'intégrité des entreprises et/ou réduire la corruption dans le secteur privé dans votre pays.

Plusieurs réformes sont en cours à l'échelle nationale (intéressant le secteur et la pays) :

- Projet d'amendement du code de la procédure pénale ;
- Projet de Code de déontologie des fonctionnaires (s'aligner sur les pratiques internationales en matière de transparence de l'administration publique) ;
- Projet de loi relatif à la protection des agents publics qui dénoncerait des actes liés aux crimes de corruption, commis dans les administrations publiques ;
- Projets de réglementations sur le conflit d'intérêts et l'enrichissement sans cause ;
- Révision de la loi sur la déclaration de patrimoine (adoption d'un système dématérialisé de déclaration) ;
- Le projet " Renforcement de l'intégrité des entreprises au Maroc ", soutenu financièrement par l'Initiative Siemens pour l'intégrité et mis en œuvre par l'OCDE, pour la mise en place d'actions collectives dans les secteurs de la Santé, du Transport et de l'Énergie (déclarations d'intention).